



## Paieement de rémunération variable

Par **tomdam**, le **13/12/2010** à **14:11**

Bonjour,

Je suis employé depuis le 21/06/2010 en qualité de cadre technico-commercial. Mon contrat de travail stipule que ma rémunération sera articulée autour d'un fixe + une part de variable. Le contrat stipule également que pour le calcul de la part de variable un avenant au contrat me sera présenté. Hors à ce jour, aucun avenant.

Lors de mon embauche, il était convenu oralement que le variable serait égal à un pourcentage du CA de mon secteur.

Suite à de nombreuses demandes de ma part, ma direction semble enfin se pencher sur le problème, mais me propose un variable plafonné à 300€/mois (loin de ce que j'aurais dû toucher) et calculé on ne sait pas comment...

J'ai demandé à plusieurs reprises le CA global de mon secteur, sans succès.

De plus, la société est en cessation de paiement depuis peu et gérée par un administrateur, j'ai bien peur qu'un licenciement ou une vente se profile rapidement.

Pouvez-vous me dire quels sont mes droits et marge de manoeuvre pour la négociation de ce variable?

Par **P.M.**, le **13/12/2010** à **15:56**

Bonjour,

Sans aucune indication dans le contrat de travail du mode de calcul de la partie variable du salaire, vous ne pouvez malheureusement même pas prétendre que l'objectif est rempli et je ne vois pas comment vous pourriez exercer un recours sauf de prétendre que le contrat de travail ne s'exécute pas de bonne foi, ce qui me semble hasardeux...

Maintenant, il n'y a pas de marge à la négociation...